

Transformation de maisons unifamiliales en logements multiples - lutte contre les marchands de sommeil

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur l'Echevin,

Un des objectifs défendus par la majorité est d'intensifier la lutte contre les marchands de sommeil.

Plusieurs citoyens se plaignent de voir des maisons unifamiliales se transformer en logements multiples avec les conséquences y relatives (manque de place de parking, aspect esthétique, etc.)

Certains investisseurs semblent faire fi de toute demande de permis d'urbanisme pour réaliser des travaux de modification de logement. Comment faites-vous pour les déetecter ? Quelles suites / sanctions sont données en cas de constat de fraude ?

Quelles données chiffrées pouvez-vous nous donner à cet égard ? Dans ce cadre, pouvez-vous nous expliquer la démarche et le service à contacter afin de faire écho de ces éventuelles fraudes à l'urbanisme ?

Que mettez-vous en place pour contrôler les permis d'urbanisme octroyés ?

Concrètement, que comptez-vous mettre en place pour lutter contre les marchands de sommeil qui exploitent une population souvent vulnérable ?

Réponse de LUAMBUA Tanguy, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question.

Dans un premier temps, je souhaiterais informer les membres du Conseil que mon Cabinet et moi travaillons toujours en étroite collaboration avec les services de l'Urbanisme et du Logement. Chaque dossier est étudié sur son opportunité générale, bien sûr, mais toujours dans le strict respect du « Code Wallon du Logement » d'une part, et dans le souci de voir le portefeuille immobilier résidentiel carolo évoluer qualitativement, d'autre part.

Concernant les infractions et la lutte contre les marchands de sommeil, les membres de mon Cabinet et moi avons justement rencontré des membres de la « TASK FORCE LOGEMENT » ce vendredi 7 février 2025. Cette « TFL » existe depuis 2010 et est actuellement composée de deux membres détachés de l'Administration et de quatre policiers. La mission de la « TFL » ne se résume pas à la chasse aux Marchands de sommeil uniquement : elle contrôle tous les jours des logements afin d'imposer aux propriétaires la mise en conformité de leurs biens au niveau salubrité et urbanistique. Ces contrôles visent donc bien évidemment à améliorer la qualité de l'ensemble des logements présents sur notre territoire.

Le but de la réunion a été de comprendre le mode de fonctionnement de cette TFL, et de mieux saisir les moyens par lesquels nous pourrions améliorer leurs missions.

Chaque année, ce sont plusieurs centaines de bâtiments qui sont contrôlés avec potentiellement des PV pour infractions urbanistiques qui sont dressés ou des PV « logement » relatifs à l'occupation/division du bien.

Nouveau tarifs pour les crèches - application aux crèches communales

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Madame l'Echevine,

Je reviens vers vous pour vous demander plus d'informations concernant la modification réglementaire relative aux crèches. Il s'agissait du point 2025/1/31 du Conseil communal du 20 janvier 2025.

En effet, de nouveaux tarifs dans les crèches subventionnées sont applicables à partir de 2025. Quelles sont les crèches communales de la Ville concernées ?

Cette révision de la grille tarifaire fait suite à des mesures de diminution du coût des crèches pour les familles monoparentales ou pour les parents bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM).

J'aurais voulu savoir quelles sont vos projections d'inscription au sein de ces 4 nouvelles tranches déterminées sur base des chiffres en votre possession ? Est-ce que cette réforme aura un impact financier pour la Ville de Charleroi. Le cas échéant, pouvez-vous nous l'illustrer svp ?

Je vous remercie pour votre retour.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Réponse de MONARD Alicia, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Toutes les crèches de la Ville sont subsidiées par l'ONE et doivent appliquer les nouvelles mesures imposées par la Circulaire ministérielle (Circulaire PFP 2025).

Sur base des données de décembre 2024, vous trouverez en annexe un tableau représentant la projection 2025 pour la Ville de Charleroi.

Soit, pour les 8 crèches communales :

- 365 enfants inscrits
- 84 familles bénéficiant du statut BIM
- 25 familles monoparentales bénéficiant d'une facturation à 70%

Pour les familles bénéficiant de la gratuité (statut BIM), l'ONE verse une indemnité compensatoire de 12,03€ par enfant, par jour de présence. Le manque à gagner concerne donc les ménages dont la PFP (participation financière des parents) serait supérieure à 12,03€, correspondant à un revenu mensuel net supérieur à 2.216€ (barème 2024).

Pour les familles monoparentales, l'ONE verse la différence entre le taux à 100% et le taux à 70%.

L'inspectrice comptable de l'ONE nous informe que ces mesures auront un impact très limité sur les recettes PFP.

J'espère avoir répondu à votre question,
Bien cordialement.

Crèches	Enfants inscrits	Revenus nets du ménage au 31/12/24				PFP moyenne/jour/ enfant
		Tranche 1 0 -> 1000 €	Tranche 2 1001 -> 4000 €	Tranche 3 4001 -> 6500€	Tranche 4 6501 et +	
Fiestaux	31	4 BIM	8 à 100 % 9 à 70 % dont 4 familles monoparentales	10 à 100 %	0	13,73 €
Espoir	44	7 BIM	6 à 100 % 6 à 70 % dont 2 familles monoparentales	19 à 100 % 1 à 70 %	3 à 100 % 2 à 70 %	19,25 €
Tchots	47	11 BIM	4 à 100 % 10 à 70 % dont 5 familles monoparentales	14 à 100 % 8 à 70 %	0	14,80 €
Roton	31	13 BIM	9 à 100 % 6 à 70 %	3 à 100 %	0	8,76
Emile Idée	53	6 BIM	22 à 100 % 11 à 70 % dont 5 familles monoparentales	14 à 100 %	0	15,98 €
Lamberton	42	5 BIM	19 à 100 % 7 à 70 % dont 1 famille monoparentale	20 à 100 %	1 à 100 %	19,34 €
Dourlet	84	14 à 100 % dont 13 BIM 23 BIM à 70 %	7 à 100 % 21 à 70 % dont 7 familles monoparentales	14 à 100 % 4 à 70 %	1 à 100 %	8,62 €
Bout'choux	33	3 dont 2 BIM	8 à 100 % 5 à 70 % dont 1 famille monoparentale	14 à 100 %	3 à 100 %	21,27 €

Personnel statutaire : délégation pour prolongation des fonctions après l'âge légal de la pension

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur le Bourgmestre,

Je reviens vers vous concernant le point N° 19 du Conseil communal du 16/12/2024 concernant la prolongation des fonctions après l'âge légal de la pension - Décret du 10.01.2024 modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation en ce qui concerne la mise à la retraite des membres du personnel statutaire de la fonction publique locale - Délégation au Collège communal.

Notre groupe a voté favorablement à cette délégation. Toutefois, pouvez-vous nous faire un retour détaillé sur base annuelle du nombre d'agents concernés et leurs caractéristiques (niveau d'échelle barémique, ancienneté, régime horaire...)?

Il serait aussi opportun de mesurer l'impact du bonus pension mis en place par le fédéral qui est une possibilité d'obtenir un bonus en continuant à travailler après l'âge légal de la pension. Est-ce qu'une augmentation des demandes interviendra le cas échéant ?

Dès lors, comment comptez-vous procéder ?

- Comptez-vous prolonger tout agent qui en fait la demande ?
- Comptez-vous analyser chaque dossier au cas par cas ?
- Si non, avez-vous déterminé des profils pour lesquels le Collègue acceptera d'office la prolongation, par exemple, en fonction de pénurie (enseignant, etc.)

Enfin, pouvez-vous nous donner vos chiffres de la précédente mandature en matière de prolongation des fonctions après l'âge légal de la pension ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Conseiller communal

Réponse de DERMINE Thomas, Bourgmestre

Monsieur le Conseiller,

Lors de la précédente législature, 14 agents ont sollicité une demande de prolongation et 10 agents l'ont obtenue. Tous les membres du personnel, quels que soient leur grade, régime horaire ou statut, peuvent en faire la demande. Celles-ci ne sont pas systématiquement accordées. Chaque demande est analysée au cas par cas. Les avis de la Direction, de l'Inspection générale dont le membre du personnel dépend et du Directeur général sont requis. Une attention particulière est évidemment apportée pour les postes sensibles ou en pénurie. Lorsque la prolongation est accordée, celle-ci l'est pour 1 an renouvelable. Une nouvelle analyse devra être réalisée.

En 2025, 31 agents, quel que soit leur statut, ont introduit leur demande de pension et un seul agent a introduit une demande de prolongation. N'oublions pas que cette année est une année de transition puisqu'au 1er février, l'âge légal de la pension est prolongé d'une année.

En 2026, 27 membres du personnel auront atteint l'âge légal de la pension et, n'ont à ce jour pas fait part de leurs intentions. Si nous avons pu constater une augmentation régulière des demandes de prolongation ces 5 dernières années, l'introduction du bonus pension ne semble pas encore impacter de manière significative la planification de fin de carrière de nos agents pour cette année et il est encore trop tôt pour tirer des conclusions pour 2026.

Je vous souhaite, Monsieur le Conseiller, une parfaite réception de ces éléments de réponse.

L'antre du jeu

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Madame/Monsieur l'Echevin(e),

L'Antre du jeu, créé par la Ville de Charleroi en 1991, est présenté comme un lieu de rencontre qui accueille les enfants âgés de 0 à 4 ans et leur proche (parents, grands-parents, fratrie à partir de 14 ans). Chaque espace est conçu pour répondre à un besoin spécifique afin que chacun y trouve sa place : psychomotricité, jeux de construction, mini bibliothèque, etc. L'entrée est gratuite et sans inscription. Ni crèche, ni garderie, l'Antre du jeu propose un moment d'écoute et d'échange pour les parents et les enfants. Les accueillants accompagnent l'enfant dans l'exploration du jeu, sans que l'enfant ne lui soit confié, celui-ci reste sous l'attention de son accompagnateur.

Nous y sommes déjà allés plusieurs fois avec mon fils qui y prend beaucoup de plaisir.

Fin décembre, nous avons reçu une carte d'anniversaire pour ses 3 ans.

Bien que recevoir une carte de vœux soit fort sympathique, je me pose la question de l'opportunité de ce genre de démarche dans le contexte budgétaire actuel (prix du timbre, impression de la carte de vœux envoyée à chaque enfant, charge administrative...).

Comment est financée cette institution et combien coûte-t-elle à la Ville sur base annuelle ?

Combien d'ETPL y travaillent ?

Combien d'enfants sont-ils inscrits ?

Quel est le pourcentage d'enfants qui proviennent de Charleroi et ses communes ? Qu'en est-il des enfants qui proviendraient d'autres communes, est-ce gratuit pour eux aussi ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Benjamin Buyle

Conseiller communal



**Joyeux
anniversaire**



BIENVENUE AU PAYS DES GRANDS !
SI TON HORIZON S'EST ELARGI AVEC L'ECOLE,
L'ANTRE DU JEU T'ATTEND TOUJOURS AVEC PLAISIR

Les accueillantes te souhaitent
un bon anniversaire

Joyeux anniversaire

POUR UN MOMENT EN DEHORS DU QUOTIDIEN

Nous te rappelons que l'Antre du Jeu est ouvert les mardi,
mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h
et le mercredi de 14h à 18h



Réponse de MONARD Alicia, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

L'antre du jeu envoie une carte d'anniversaire aux enfants qui fréquentent le service régulièrement, jusqu'à la date de leur quatrième anniversaire, à l'exception :

- des enfants de plus de trois ans qui n'ont pas fréquenté l'Antre du jeu l'année précédent leur anniversaire,
- des enfants qui résident dans un lieu d'accueil (adresse temporaire),
- des enfants qui viennent accompagnés d'un.e accueillant.e ou d'un.e éducateur ou éducatrice.

L'impression de ces cartes est réalisée en interne par la Ville. Deux cartes sont imprimée par feuille A4, et la dernière impression date du 11 février 2022 : une impression de 100 feuilles, donc 200 cartes et il reste, à ce jour, encore du stock.

On est donc loin de la surconsommation...

En ce qui concerne le personnel, sont engagées :

- une coordinatrice à temps-plein (assumant également la fonction de psychomotricienne en crèche).
- une accueillante à mi-temps (assistante sociale)
- deux accueillantes à 4/5e temps (encadrantes d'enfants).

Soit 3,1 ETP dont la coordinatrice qui exerce aussi une autre fonction.

En ce qui concerne les enfants, voici les chiffres au 22 janvier 2025 :

- 569 enfants inscrits au total
- 344 domiciliés dans une des Communes de la Ville de Charleroi
- 201 domiciliés hors entité, mais certains sont accompagnés par leurs grands-parents ou des membres de leur famille, qui sont eux domicilié.e.s à Charleroi.
- 24 dont l'adresse est inconnue, dès lors qu'ils sont accompagnés par des professionnel.le.s.

J'espère avoir pu vous fournir les éléments de réponse qui permettront d'y voir plus clair sur le coût de ce service.

Je voudrais, pour ma part, insister sur le travail pédagogique réalisé par l'équipe, et sur l'intérêt pour une Ville comme la nôtre, d'offrir un service public tel que celui-ci à nos plus jeunes citoyen.ne.s ou à leur famille.

Je reste bien entendu à votre écoute pour échanger sur la question,

Bien à vous

Le projet Van der Valk Charleroi Ville-basse

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur le Bourgmestre,

Il y a environ un an, le projet de nouvel hôtel du groupe Van der Valk, dans le centre-ville de Charleroi était mis en doute.

Ce potentiel futur établissement est censé être construit dans un nouveau quartier situé en bord de Sambre et baptisé "Left Side Business Park".

L'arrivée de nouvelles entreprises dans Charleroi ont motivé le choix de Van der Valk de s'implanter en centre-ville.

La « Marina » est aussi un argument en faveur de son implantation.

Toutefois, le groupe hôtelier n'avait pas assez de garantie de l'attractivité future de ce quartier vu le nombre de projets restant « dans le frigo ».

Pouvez-vous faire le point complet sur ce dossier ? (Permis, délai, emplois créés, délai, durée des travaux, etc.)

Qu'en est-il du projet de Marina ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Bien à vous,

Benjamin

Réponse de DERMINE Thomas, Bourgmestre

Monsieur le Conseiller Communal,

Concernant votre première question relative au projet hôtelier, la zone dite du « Left Side Business Park » fait l'objet d'un périmètre de remembrement urbain – PRU – par arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2016. Le Lot 3, d'une emprise au sol de 3.418 m², est désormais la propriété du groupe hôtelier Van der Valk.

Le 15 décembre 2020, un permis unique a été octroyé au propriétaire en vue de la construction d'un hôtel restaurant avec salles de congrès, fitness et skybar composé de 16 étages hors sol avec 2 étages de parking partiellement enterrés. La capacité hôtelière estimée de cet établissement est de 138 chambres. Le terme de ce permis est fixé au 17 août 2040.

À la connaissance de l'administration, un courrier a été transmis par l'entrepreneur désigné par le propriétaire en avril 2023 concernant les travaux préparatoires du chantier. Depuis cette date, aucune autre information n'est parvenue aux services. Il n'appartient pas aux autorités politiques de dicter à un propriétaire privé le rythme des travaux envisagés, mais l'ensemble du personnel communal impliqué travaille à rendre possible la réalisation d'un investissement d'une telle ampleur sur la zone envisagée.

Concernant le projet de halte nautique, vous vous souviendrez que l'emprise envisagée se trouve, partiellement, sur un site dont la Régie des Bâtiments est propriétaire.

La réalisation des travaux sur cette halte proprement dite dépend, en revanche, des services des voies hydrauliques, au sein du Service public de Wallonie.

L'intégration et la coordination de l'ensemble des acteurs impliqués représente un défi d'ampleur, dans un paysage politique qui, comme vous le savez, a été profondément modifié durant l'année qui vient de s'écouler. L'ensemble des équipes communales s'y attellent afin d'obtenir les réponses adéquates aux questions et enjeux qui se posent, notamment en matière de propriété, d'équipement, mais également de mobilité. Les contacts se poursuivent en ce sens entre les services.

Je vous souhaite, Monsieur le Conseiller, une parfaite réception de ces éléments de réponse,

Mobilité rue Volta à Marcinelle

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Madame l'Echevine,

Depuis que la rue des Damzelles est à sens unique, les habitants de la rue Volta rencontrent des problèmes de mobilité et de sécurité.

Les voitures roulent vite et des automobilistes passent dans cette rue pour éviter les feux de signalisation de l'avenue Meurée.

De plus, les automobilistes qui remontent la Rue Volta et qui en croisent d'autres sont parfois contraints de monter sur les trottoirs pour les laisser passer ; ce qui est dangereux pour les piétons et abîme les trottoirs déjà dans un piètre état.

Certains habitants de la rue Volta ne se sentent plus en sécurité.

Que pouvez-vous envisager pour remédier à cette situation ? (par exemple un panneau excepté circulation riverain ?)

Quelles sont les démarches possibles à réaliser par les habitants pour sensibiliser la Ville à la Mobilité du quartier et éventuellement la changer ? Pouvez-vous nous informer des démarches à suivre ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Réponse de MONARD Alicia, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question.

Vous avez pu lire dans notre Projet de Ville que nous souhaitons apaiser les quartiers et améliorer le cadre de vie des citoyen.ne.s. Je suis donc bien évidemment sensible à ces éléments que vous portez à ma connaissance.

En premier lieu, pour objectiver le ressenti dont vous me faire part, je demande à nos services de prévoir le placement d'un analyseur de trafic à la rue Volta.

Ensuite, les résultats obtenus seront analysés en Commission Trafic et Mobilité afin d'examiner, le cas échéant, les pistes de solution et les aménagements à prévoir.

Dans l'attente, concernant les problèmes de stationnement, de vitesse inappropriée et de circulation dangereuse (croisement en utilisant les trottoirs), les services de police en ont été avisés et des passages seront planifiés selon les disponibilités du service.

En espérant avoir pu vous être utile,

Bien à vous

Insécurité croissante - Rue de la Limite - Gosselies

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur le Bourgmestre,

Je suis interpellé par des citoyens de la Rue de la Limite à Gosselies qui craignent pour leur sécurité. Ils me viennent dans le cadre de plusieurs événements d'insécurité/incivilités qui se sont produits dans leur quartier en novembre et décembre 2024.

Ils m'ont dressé la liste non-exhaustive des faits subis :

- Vol de panneaux routiers de déviation (13/11/2024);
- Dépôt clandestin sur la place face aux habitations (14/11/2024);
- Tentative de vol dans les maisons et entrée par effraction (2/12/2024);
- Vol de plaques d'immatriculation sur la place (10/12/2024).

Parmi ces faits, ils tiennent à faire remarquer la tentative d'introduction de malfrats dans une habitation de nuit, ceux-ci sachant qu'il y a des occupants dans la maison ! Les auteurs sont encagoulés, portent des gants et outillés. Ces citoyens sont placés dans un climat de terreur.

Ils tiennent à souligner une intervention rapide de la police et une écoute attentive de leur part. Toutefois, les policiers ont indiqué être en sous-effectif.

Pouvez-vous nous communiquer les chiffres de la criminalité dans ce quartier ?

Quels étaient les effectifs de police en place les jours des différents faits ? Que comptez-vous mettre en place pour augmenter les effectifs de police ?

Quels sont vos plans pour lutter rapidement et spécifiquement dans les quartiers où une criminalité accrue est constatée dans un laps de temps « serré » ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Bien à vous,

Benjamin Buyle



Réponse de DERMINE Thomas, Bourgmestre

Monsieur le Conseiller,

Concernant la situation dans la rue de la Limite à Gosselies, les services de police indiquent qu'un seul des faits mentionnés - le vol qualifié du 2 décembre 2024 - a fait l'objet d'un appel au 101 et d'un procès-verbal. Aucun signalement ni procès-verbal n'a été enregistré pour les autres événements évoqués.

Le district Nord, auquel appartient Gosselies, a enregistré 204 vols en 2024. Ce dernier chiffre reste inférieur à celui des autres districts, ce qui confirme que, d'après les informations connues de la police, ce district est le moins impacté par les vols qualifiés.

Plus spécifiquement, le quartier "Sart les Moines", où se situe la rue de la Limite, a comptabilisé 5 cambriolages de bâtiments en 2024.

S'agissant des effectifs policiers présents aux dates des faits signalés :

13 novembre 2024 : 9, 8 et 10 agents selon les shifts.

14 novembre 2024 : 9, 7 et 8 agents.

2 décembre 2024 : 8 agents (seule date où un PV a été enregistré).

10 décembre 2024 : 8, 11 et 6 agents.

Par ailleurs, un contact avec les agents de proximité du district Nord indique qu'aucune doléance ne leur a été rapportée concernant la rue de la Limite.

L'un des principaux enjeux est le signalement des faits : sans plaintes ou appels au 101, il est n'est pas possible d'adapter les moyens d'intervention. Lorsqu'une criminalité accrue est constatée dans un quartier sur une période rapprochée, des patrouilles renforcées et une implication accrue des services spécialisés peuvent être mises en place pour sécuriser la zone et cibler les auteurs.

J'espère avoir pu apporter des éléments de réponse à vos interrogations.

Quel avenir pour la bibliothèque Jules Destrée à Marcinelle ?

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Madame/Monsieur l'Echevin(e),

A l'avenue Mascaux 70 à Marcinelle, la bibliothèque Jules Destrée est à l'abandon. Son parvis est devenu le lieu de rencontre de personnes précarisées n'hésitant pas à boire de nombreuses canettes de bière ou d'autres breuvages qui, une fois vidées, sont laissées à l'abandon sur la voie publique.

Qu'en est-il de ce bâtiment ? Quels sont vos projets pour celui-ci (rénovation, vente, ...) ?

Que comptez-vous faire pour limiter les nuisances autour de ce lieu non entretenu par la Ville ?

Ne serait-il pas temps de mettre en place un plan de réhabilitation de cette zone, située à 2 pas de l'administration communale, qui était il y a quelques années encore un lieu où l'activité économique était bien présente (boulangerie, banque, pharmacie, commerces...) ?

Quelles sont vos intentions en la matière ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Conseiller communal

Image google street view



Réponse de DOGRU Mahmut, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

En effet, ce bâtiment est en mauvais état et cela génère une série de nuisances.

C'est d'ailleurs la raison qui a poussé la Ville, par décision du Collège du 30 août 2022, à fermer définitivement la bibliothèque située avenue Mascaux.

Depuis plusieurs années déjà, les problèmes d'humidité, de lumière, de chauffage ou encore d'instabilité des châssis rendaient l'accueil des utilisateurs impossible dans des conditions décentes. Ces conditions ont été encore plus dégradées à la suite d'un accident de roulage, qui a entraîné la démolition de la porte d'entrée et du mobilier à proximité.

Il n'était donc plus possible de maintenir cette bibliothèque ouverte, notamment au regard de l'image que cela donnait de la Ville et de ses services

Concernant l'avenir de ce bâtiment, il est envisagé de le proposer à la vente.

Avant de pouvoir me positionner sur le mode de vente, et l'éventuel projet qui pourrait en découler, je souhaite réaliser un état des lieux complet de l'ensemble de nos propriétés afin de connaître tous les sites à vendre ou à réaménager. Cela nous permettra de prendre les meilleures décisions en fonction de l'état global du parc immobilier de la Ville, en tenant compte de nos besoins et moyens.

Insécurité au Vélodrome à Gilly - les membres du club du RFC Gilly en ont marre

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur le Bourgmestre,

Je suis sollicité par des membres du RFC Gilly qui s'inquiètent de l'insécurité grandissante et du « squat » de nombreux jeunes des terrains dédiés à ce club de football réunissant près de 400 membres.

D'après les témoignages recueillis, en cette fin d'année 2024, 40 jeunes venant de tout horizon se sont incrustés sur les infrastructures sportives. Dans ce genre de cas de figure, certains membres du club osent / arrivent à faire partir ces jeunes lors des entraînements ou matchs du club mais ce n'est pas toujours chose aisée et parfois le ton monte.

Ces jeunes organisent sans scrupule des rencontres sur ce terrain en estimant qu'il s'agit d'un terrain public.

Toujours d'après les témoignages reçus, ces jeunes dont certains viendraient de Bruxelles ont organisé un match « amical », musulmans contre chrétiens en date du 21 décembre 2024. Ce genre de situation est très interpellante. Que faites-vous pour accompagner ces jeunes ? Qu'avez-vous prévu pour « canaliser » ces jeunes ? Leur offrez-vous des infrastructures leur permettant de se défouler comme par exemple du street foot ?

Aussi, quand il n'y a pas football, ces jeunes viennent zoner : ils organisent des barbecues sur les terrains synthétiques, cassent les goals de foot, les fils, les barrières, laissent leurs détritus sur le site...

Il arrive que les responsables du club doivent appeler la police qui n'intervient pas forcément rapidement en indiquant être en effectifs réduits.

Êtes-vous conscient des problèmes sur ce site ? Que comptez-vous mettre en place pour le sécuriser ?

Que stipule la convention entre le club de foot et la ville en matière de sécurité et aménagements en la matière ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Conseiller communal





Réponse de DERMINE Thomas, Bourgmestre

Monsieur le Conseiller,

La situation du site du Vélodrome et des terrains du RFC Gilly est bien connue des services communaux et de la police. La configuration du site, sa superficie étendue et la détérioration de certaines sections de clôture compliquent sa sécurisation. Un concierge engagé à mi-temps par la Ville assure une surveillance partielle, mais cela ne permet pas de prévenir toutes les intrusions.

Concernant l'utilisation des terrains, le RFC Gilly en assure la gestion dans le cadre de la convention qui le lie à la Ville. Il pourrait être envisagé, comme c'est le cas pour d'autres clubs, d'installer des caméras de surveillance à ses frais pour mieux contrôler l'accès et prévenir les dégradations. Par ailleurs, les animateurs sportifs du Pôle Sport pour Tous sont appelés à évaluer les besoins et voir dans quelle mesure des interventions adaptées pourraient être mises en place.

En ce qui concerne les interventions de la police, la problématique est connue de longue date. Les inspecteurs de quartier effectuent des passages lorsque leurs disponibilités le permettent, et l'endroit sera désormais inscrit dans les points d'attention des opérations de sécurisation. En 2024, dix interventions y ont été menées, principalement pour des nuisances sonores, des rassemblements et quelques faits de violence. Un rappel législatif sera intégré aux briefings des équipes afin d'harmoniser les pratiques en matière d'occupation illégitime.

Enfin, la Ville reste attentive à cette problématique et poursuivra les efforts en vue d'améliorer la sécurité du site.

J'espère avoir pu apporter des éléments de réponse à vos interrogations.

Elagage urgent - arbres jouxtant l'Eglise Saint-Martin à Marcinelle-centre

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur l'Echevin,

La ville de Charleroi est propriétaire de l'église Saint-Martin à Marcinelle. La fabrique d'église gère ce bâtiment en bon père de famille et fait procéder aux réparations quand cela est nécessaire.

Les derniers gros travaux en date ont été la réparation et le remplacement de certains vitraux qui avaient été endommagés en 2013, le remplacement et la mise aux normes des tableaux électriques ainsi que des circuits alimentant les cloches, le remplacement du brûleur de la chaudière par un brûleur à gaz, etc.

Actuellement, le toit du corps principal de l'église est relativement en bon état mais, suite aux différentes tempêtes et au frottement des branches, des ardoises ont été endommagées ou se sont envolées.

La Fabrique d'église voudrait, à ce niveau, réaliser une inspection complète de la toiture et procéder au remplacement des ardoises endommagées ou manquantes.

Il me revient que la fabrique d'Eglise, depuis deux ans, a demandé à la ville de Charleroi de procéder à l'élagage de deux arbres qui touchent le bâtiment. Il s'agit du cyprès à l'arrière et du hêtre sur le côté rue de l'Ange.

Comme le bâtiment est classé, l'AWAP aurait déjà donné son accord à un élagage léger qui permettrait de dégager au maximum le toit à ce niveau.

Dans ce cadre, la Ville a été recontactée en novembre dernier pour réaliser un élagage mais jusqu'à présent, aucune réponse n'est parvenue à la Fabrique d'église.

Idéalement, ces travaux devraient être réalisés cet hiver, avant la montée de la sève.

Avez-vous connaissance de ce dossier ? Quand est-ce que les services de la Ville comptent intervenir sur place ?

Bien à vous,
Benjamin Buyle

Réponse de GOFFART Eric, Echevin.e

Monsieur le Conseiller communal,

Je vous remercie pour votre question et pour votre intérêt concernant la préservation de l'église Saint-Martin à Marcinelle. Je comprends parfaitement les préoccupations de la Fabrique d'église qui gère ce bâtiment avec soin et je tiens à saluer son engagement pour maintenir ce lieu en bon état.

Concernant la demande d'élagage des deux arbres remarquables situés à proximité de l'église - le cyprès à l'arrière et le hêtre sur le côté rue de l'Ange -, je tiens à vous informer que ce dossier est bien connu de nos services. Comme vous l'avez souligné, ces arbres, en raison de leur statut d'arbres remarquables au sens du Code du Développement Territorial, sont soumis à des procédures et réglementations strictes. Une expertise a été réalisée en avril 2024 par un expert du Service Hainaut Développement qui a confirmé que

les deux arbres sont en bon état sanitaire. L'expert a également recommandé un élagage selon les principes de la taille douce afin de dégager la toiture de l'église, une intervention qui ne nécessite pas de permis d'urbanisme.

Je tiens à rassurer la Fabrique d'église et les riverains. Dès que les conditions réglementaires et opérationnelles le permettront, nos services interviendront pour procéder aux travaux d'élagage dans les meilleurs délais possibles en tenant compte à la fois des impératifs saisonniers tels que la période de nidification et de la priorisation des urgences sécuritaires.

Du photomaton au photographe ? Vers un service de photo d'identité à l'administration ?

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur/Madame l'Echevin(e),

Il n'est pas rare que des citoyens se fassent recalés car ils n'ont pas pris correctement leur photo d'identité dans le photomaton situé dans l'administration communale (ici de Marcinelle). Même si les consignes semblent claires à l'intérieur de celui-ci, tout le monde n'a pas l'âme d'un photographe. Les cheveux sur les oreilles, un reflet, un visage trop expressif sont des raisons de refus de photo par l'administration, et ce, à juste titre.

Les agents communaux sont dans le devoir de faire respecter la loi. Ils aiguillent donc gentiment les citoyens vers des photographes professionnels qui généralement demandent plus cher que la somme de 2,5€ du photomaton.

Pour le citoyen, c'est une perte de temps et d'argent. Pour l'agent communal, c'est également une perte de temps de devoir chaque fois expliquer les raisons du refus et d'inviter les citoyens à se représenter.

A l'heure du numérique, ne serait-il pas opportun de proposer à l'interne de l'administration communale un service octroyant la possibilité de réaliser sa photo numériquement qui serait directement validée par l'agent communal ?

Moyennant quelques investissements simples de la part de la Ville, ce service (qui pourrait être payant mais à prix modique) ferait gagner du temps à chacun et assurerait un peu de rentrée financière à la Ville.

La liberté de venir avec sa propre photo devrait être toutefois maintenue ce qui permettrait aux citoyens qui souhaitent réaliser leur photo par eux-mêmes ou auprès d'un photographe professionnel de le faire.

Avez-vous des retours ou des statistiques concernant le nombre de refus de photo d'identité ? Le cas échéant, pouvez-vous nous les communiquer ?

Que pensez-vous de cette proposition qui ne me semble pas trop compliquée à mettre en place ?

Je vous remercie pour votre retour.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Conseiller communal

Réponse de DOGRU Mahmut, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Merci pour votre question

L'administration ne dispose pas de statistique concernant le nombre de refus de photos d'identité mais celui-ci reste peu élevé si on le compare au nombre de titres d'identité et de passeports délivrés chaque année (+/- 51.000/an). La problématique est en conséquence marginale, mais entraîne, il est vrai, des désagréments pour le citoyen concerné

Par ailleurs, il est à noter que nous refusons parfois des photos pourtant réalisées par un photographe professionnel car celles-ci ne respectent pas les normes ICAO.

Concernant la réalisation de photos directement par les services communaux, il y a lieu de noter que dans le cadre de la lutte contre la fraude à l'identité et en particulier au phénomène de morphing, les SPF Affaires étrangères et Intérieur ont mis à disposition des communes du matériel de capture live de la photo pour les cartes d'identité et les passeports. Nous disposons à ce jour d'un appareil par maison citoyenne et pour le service des étrangers.

Actuellement, nous le proposons au citoyen, sur base volontaire, et gratuitement.

Aucune systématisation n'est actuellement à l'ordre du jour, mais il est possible, dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, que ce service de photographie interne soit un jour obligatoire et contraignant, par décision des autorités compétentes.

Votre suggestion est donc déjà rencontrée mais dans le cadre des procédures proposées par les SPF concernés et non en vue de générer de nouvelles recettes, recettes que nous ne pourrions réclamer sachant que le matériel est mis à disposition gratuite par les SPF.

J'espère que ces éléments répondront à vos interrogations.

Des places de stationnement avenue Meurée à Marcinelle ?

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Madame l'Echevine,

Des citoyens de l'Avenue Meurée à Marcinelle se plaignent du manque de stationnement depuis les modifications du tracé au sol et du déplacement de l'arrêt de bus.

En effet, l'arrêt de bus était anciennement situé devant l'ancien Night Shop « épicerie du pont neuf », Avenue Meurée 97 à Marcinelle ; ce qui laissait quelques places accessibles aux riverains plus loin dans la rue.

Cet ancien arrêt a été frappé d'une zone d'interdiction de stationner. Le nouvel arrêt de bus est situé plus loin et a amputé la rue de plusieurs places de parking (« en face du grillage de la grande maison »). Les riverains galèrent pour se garer. (Voir annexe)

Pourquoi est-ce que cet arrêt a été modifié ? Ne serait-il pas opportun de revoir à nouveau la configuration de cette zone afin de rouvrir de nouvelles places parking. Ne serait-il pas temps d'arrêter l'hémorragie de « la chasse aux voitures » entamée par votre prédécesseur ?

Je vous remercie pour votre retour.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

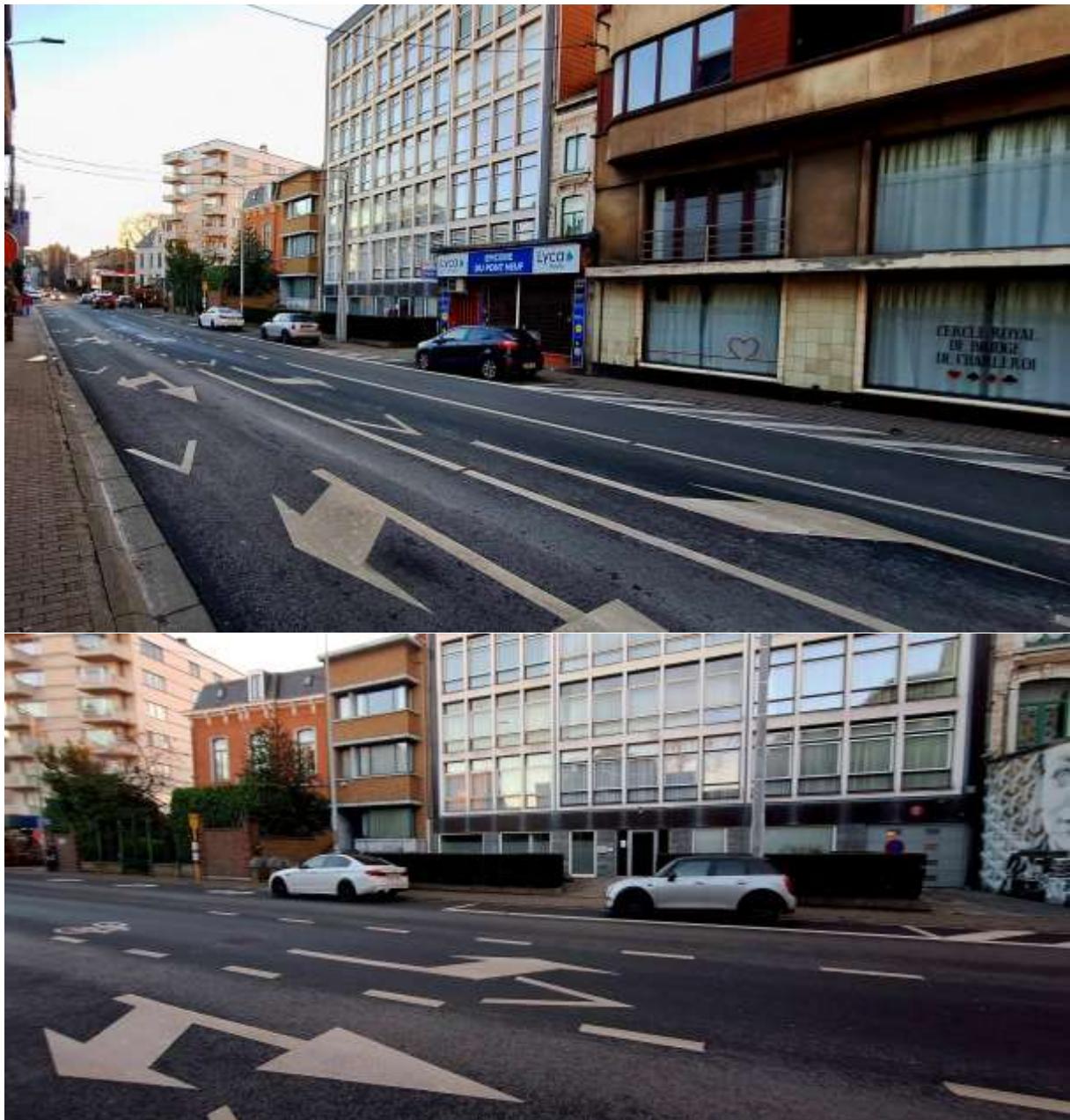
Conseiller communal

Avant



Après





Réponse de MONARD Alicia, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question.

Le TEC Charleroi me confirme qu'il s'agit, au départ, d'une demande émanant de leurs services de déplacer l'arrêt car la situation était accidentogène.

En effet, lorsque le bus ne pouvait pas se mettre convenablement à quai (voitures stationnées de façon illicite, obstacles sur l'emplacement de l'arrêt, livraisons, ...), il y avait des remontées de files de voitures bloquées dans le carrefour lorsque le feu basculait sur la phase rouge. Cette situation engendrait des comportements dangereux entre les véhicules qui voulaient rapidement dégager le carrefour et ceux qui démarraient pour traverser ce carrefour.

En concertation entre le TEC, le SPW MI et la Police de Charleroi, le choix d'éloigner l'arrêt du carrefour a été validé afin d'avoir une zone de stockage de véhicules entre le feu et l'arrêt.

A court terme, le déplacement du poteau d'arrêt devant la grille de l'habitation n°89 a été décidé, ce qui entraîne effectivement une interdiction de stationner 15m de part et d'autre du poteau TEC. La zone entre la rue des Glacières et la rue du parc a volontairement été évitée pour ne pas pénaliser les commerces et leurs livraisons.

A moyen/long terme, l'aménagement d'un quai débordant aux normes PMR de 12m est envisagé par le SPW, ce qui permettra de libérer quelques mètres, mais ce n'est pas encore planifié ni budgétisé.

La ville a été informée de la décision mais n'a pas été sollicitée pour avis. Toutefois, vous constaterez comme moi que nous sommes ici face à une décision visant à améliorer la sécurité de tou.te.s les usager.e.s et à résoudre une situation accidentogène. Il ne s'agit aucunement d'une chasse à la voiture, mais plutôt d'une volonté de solutionner une problématique dangereuse.

J'espère que ces éléments vous permettent d'y voir plus clair

Bien à vous

durée du démontage de la patinoire - Village de Noël

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Le village de Noël à la Place Verte à Charleroi a fermé ses portes le 5 janvier 2025.

Force est de constater que c'est seulement le 17 janvier 2025 que la structure de la patinoire a été démontée.

Les délais pour démonter la structure sont trop longs pour une ville qui se respecte.

Comment expliquez-vous cette situation ? Que comptez-vous mettre en place pour que cela ne se reproduise plus ? Qu'en sera-t-il pour les grands évènements futurs nécessitant ce genre d'installation ?

De manière plus générale, quel bilan tirez-vous de la patinoire et de sa fréquentation ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Conseiller communal

Réponse de FELON Maxime, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Nous vous remercions pour votre question.

Comme vous le savez déjà sans doute, le montage et le démontage de la patinoire sont réalisés par la société Colors Production sur la base d'une convention qu'ils honorent auprès de l'ASBL Charleroi-Centreville. La ville et, en l'occurrence, le Service Transport et Logistique (SLT) n'interviennent dans aucune partie de la manutention (montage-démontage) de cette structure.

Il est important de souligner que, bien que perfectible dans ses résultats, le bilan de l'événement est plutôt positif puisque la patinoire, pour ne citer qu'elle, attire chaque année de plus en plus de monde et que le marché tend à se trouver une place dans le calendrier de nos événements et dans les esprits des Carolos. Il est important de rappeler également que les conditions météorologiques jouent un rôle important dans l'affluence de l'événement mais également dans ses phases de montage et démontage. Ce fut le cas notamment ici, comme cela nous a été rapporté dans les premiers échanges post-événements qui se sont tenus avec l'ASBL Charleroi-Centreville.

Pour l'avenir, nous prendrons toutes les mesures utiles qui permettront à cet événement majeur du calendrier carolorégien de se poursuivre et de connaître une expansion positive. Cela passera par une vraie réflexion qui devra aboutir à une planification logistique et éventuellement une analyse sur les besoins en ressources supplémentaires. Un nouveau marché est, par ailleurs, lancé cette année et nous porterons une très grande attention à ce que les conditions relatives au phassage soient précisées en vue d'être respectées à nouveau. Cela n'éliminera pas les risques d'imprévisibilité qui découlent de conditions météorologiques particulières. Nous ne manquerons pas, enfin, de respecter le cadre des besoins et des moyens dans le contexte encore plus serré auquel nous sommes confrontés.

Nous espérons avoir répondu à vos questions.

Dangerosité du passage piéton du pont de Sambre, rue de l'Ecluse à Charleroi

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Madame l'Echevine,

Depuis plusieurs semaines, le passage piéton au-dessus de la Sambre allant de la Rue de l'Ecluse vers le Quai Arthur Rimbaud mène à une « impasse » qui s'avère extrêmement dangereuse.

En effet, une fois traversé, ce passage piéton est débouche sur un autre « passage piéton » traversant les rails du métro.

Hors, à la fin de ce dernier, des barrières Heras bloquent l'accès à l'autre partie du pont de la Sambre, et ce, depuis plusieurs semaines.

Les piétons n'ont dès lors que le choix de rebrousser chemin ou pour beaucoup d'intrépides d'utiliser la partie de la route « voiture » traversant les rails situés juste à côté.

Cette situation est extrêmement dangereuse car les piétons risquent de se faire écraser par un véhicule automobile ou par le métro. L'absence de feu de signalisation à cet endroit est également problématique.

Que comptez-vous faire pour mettre un terme à cette situation ?

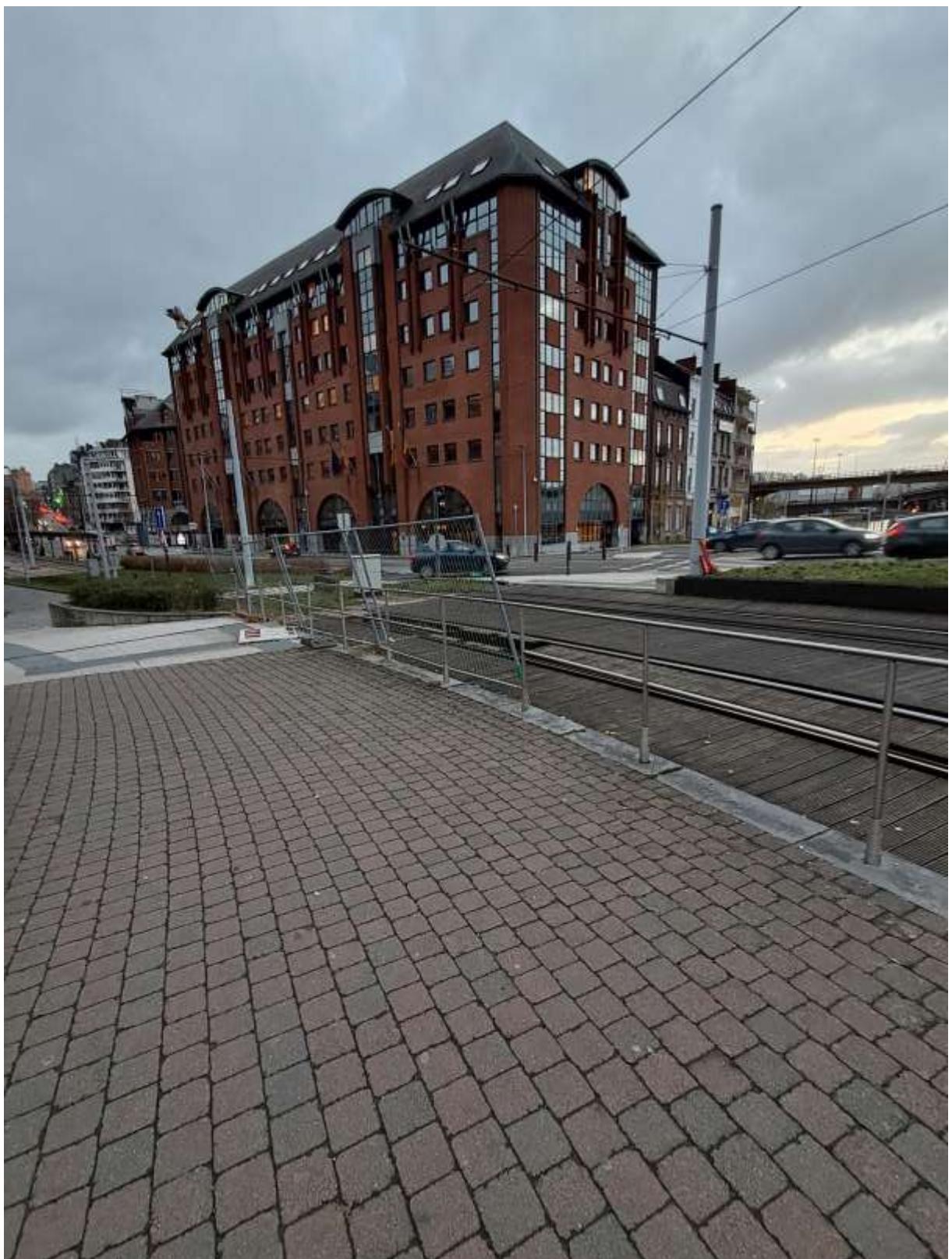
Je vous remercie pour votre réponse.

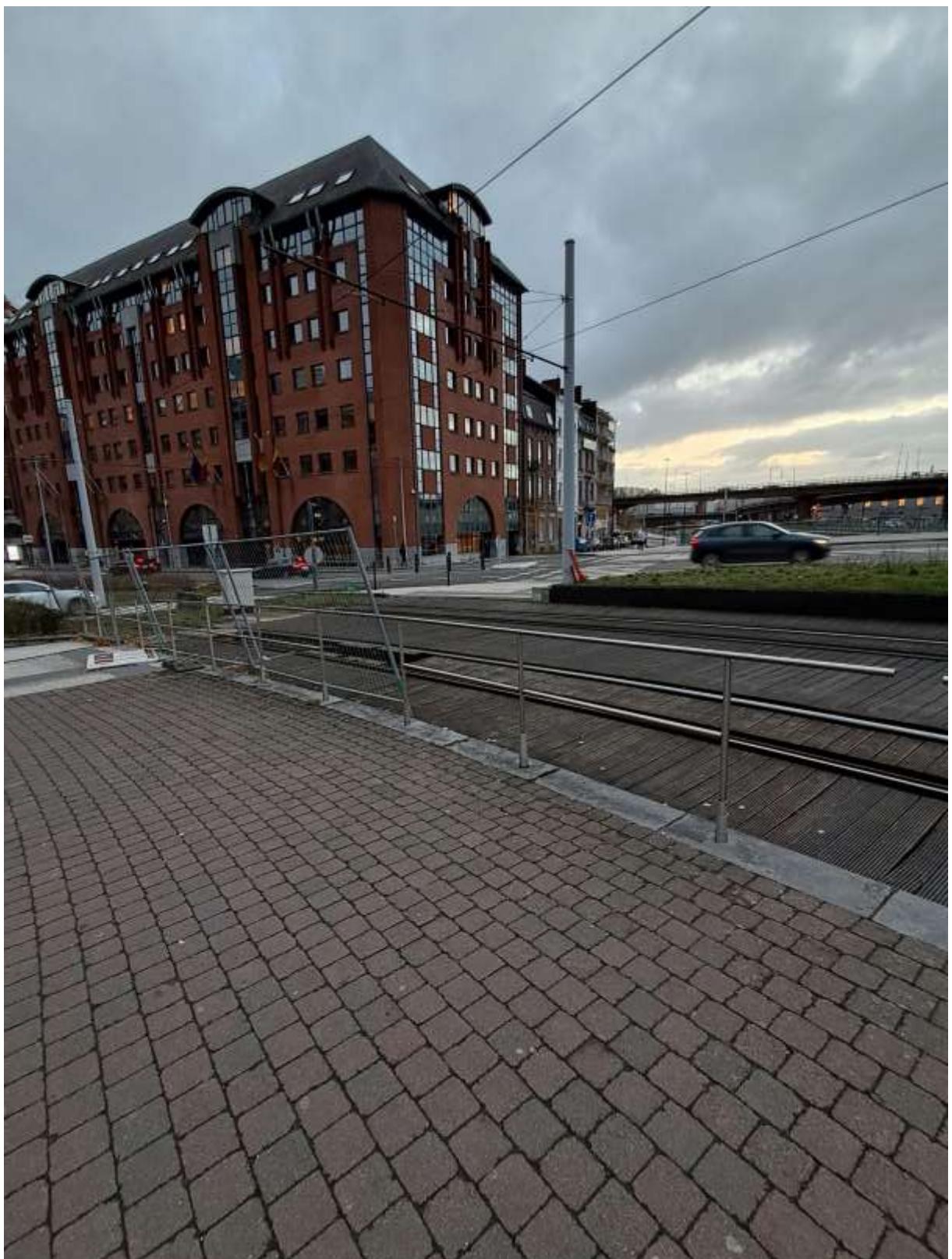
Bien à vous,

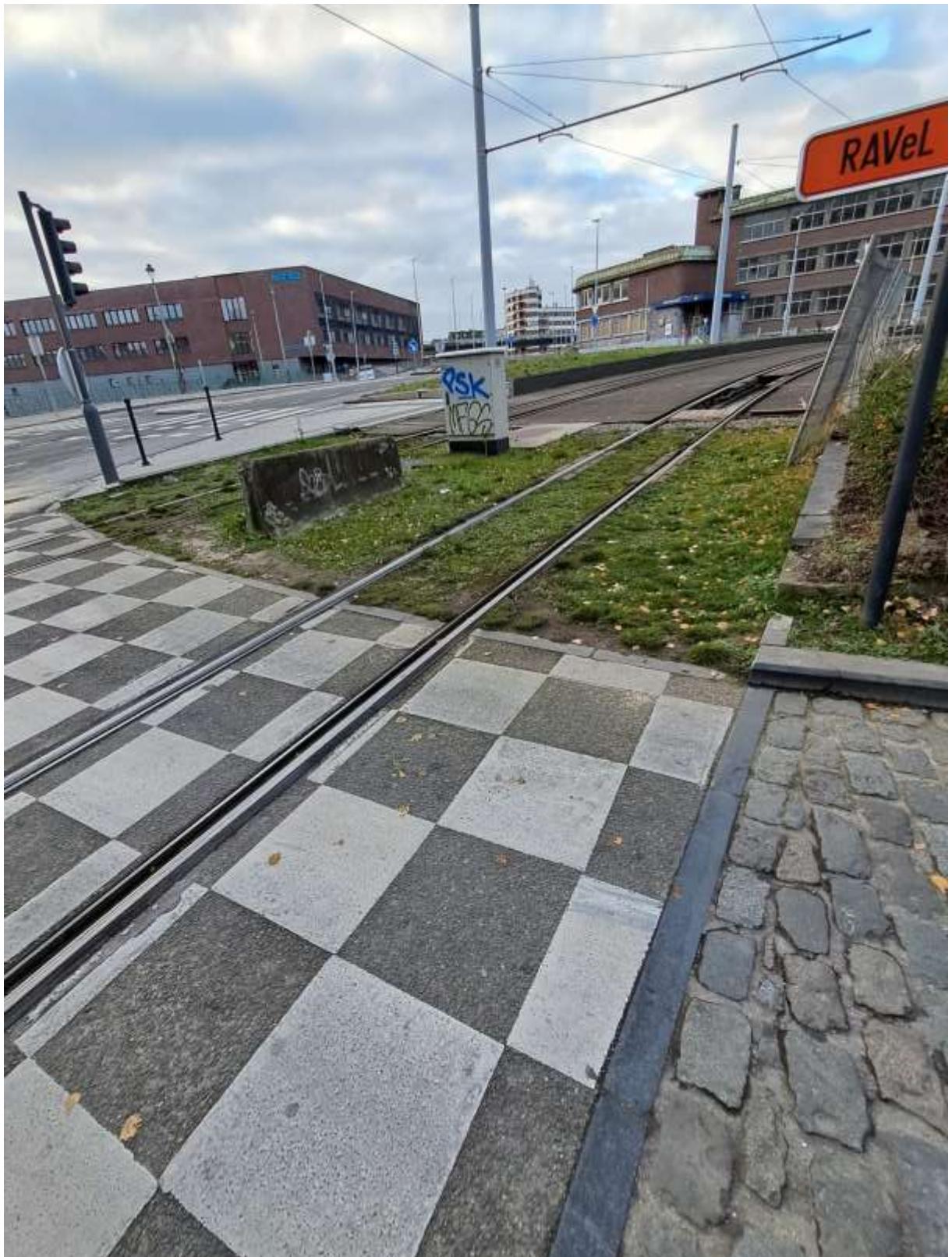
Benjamin Buyle

Conseiller communal

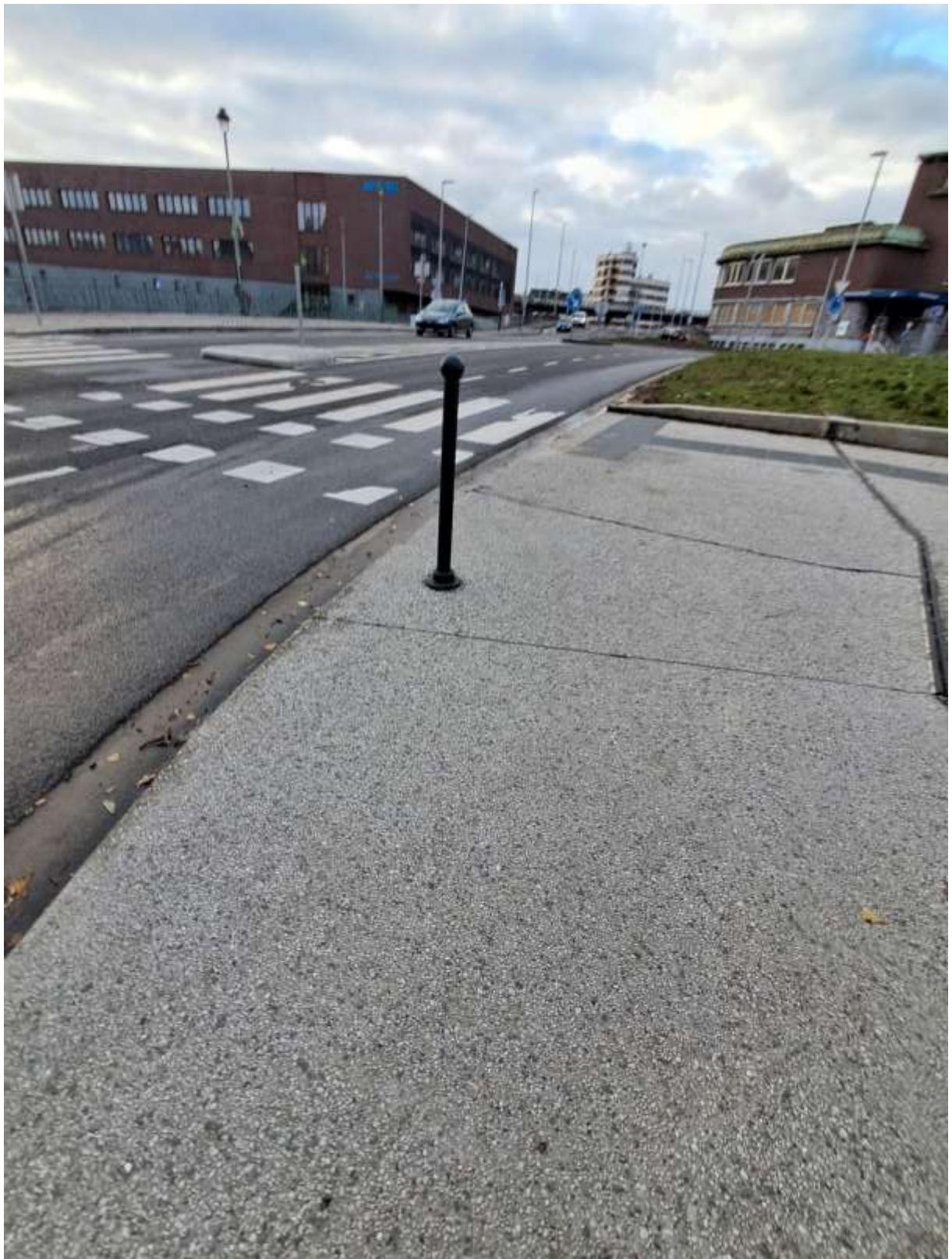
















Réponse de GOFFART Eric, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Je comprends parfaitement les inquiétudes que vous exprimez quant au passage piéton du pont de Sambre, situé rue de l'Ecluse à Charleroi qui exposait les piétons au danger, notamment en les obligeant à rebrousser chemin ou à emprunter la voie réservée aux véhicules.

Comme vous l'avez souligné, cette situation résultait de la présence de barrières Heras installées dans le cadre d'un chantier TEC lié à la pose de caillebotis. Dès que j'ai été informé de ce problème, j'ai sollicité les services compétents pour qu'une solution soit apportée dans les meilleurs délais. L'objectif était de sécuriser le chantier de manière à empêcher les piétons de s'engager dans une impasse tout en garantissant leur sécurité pendant la durée des travaux.

La sécurité des piétons est non négociable et j'ai suivi de près l'évolution de ce dossier jusqu'à sa résolution complète. Les différentes opérations sont terminées et les barrières Heras ont été enlevées. La zone est à présent de nouveau accessible aux piétons.

ASBL Carol'OR - bilan et perspectives

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur l'Echevin,

Le Carol'Or est une Monnaie Locale Complémentaire citoyenne, qui circule dans le bassin de vie du Pays de Charleroi et la Haute Sambre depuis 2019.

Elle a notamment permis de soutenir les commerces locaux durant la crise du covid. A l'heure actuelle, combien de commerces de Charleroi et ses 15 communes continuent d'accepter les carol'or ? Comment mesurez-vous l'impact positif de cette monnaie sur ceux-ci ?

A l'heure actuelle, quel est le volume de carol'or utilisés (équivalent en euros) par année dans Charleroi et ses 15 communes ?

Comment est financé cette ASBL et quel est la quote-part financière de la Ville de Charleroi ? Il y a-t-il d'autres avantages fournis par la ville comme par exemple des locaux, de l'aide logistique ? Combien d'équivalents temps plein travaillent pour dans cette ASBL ?

Comment est composé son Conseil d'Administration ?

5 ans après son lancement, quel bilan coûts/bénéfices en tirez-vous compte tenu des objectifs poursuivis ?

Quelles sont les perspectives de cette ASBL et de son développement ? Comptez-vous continuer à la soutenir financièrement ?

Quelles sont les autres actions que vous comptez mettre en place pour soutenir le commerce local et les circuits courts ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Réponse de LUAMBUA Tanguy, Echevin.e

Merci Monsieur le Conseiller pour votre question.

Pour rappel, le Carol'Or est une Monnaie Locale Complémentaire citoyenne, qui circule dans le bassin de vie du Pays de Charleroi et la Haute Sambre depuis 2019. Il existe sous forme de billets et sous forme de monnaie électronique.

Il s'agit d'une monnaie complémentaire locale à l'initiative de citoyens dans le but d'encourager l'activité économique locale.

Elle a pour objectif d'augmenter la prospérité de la région par son soutien à l'économie réelle et veut favoriser le commerce respectueux de l'environnement, les droits de tous, les valeurs de notre démocratie ainsi que les relations entre personnes de milieux différents.

Le Conseil d'administration de l'ASBL Carol'or est composé de 5 administrateurs privés bénévoles, mais l'un deux est malheureusement décédé fin de l'année 2024.

L'initiative continue à occuper une place dans le soutien actif au commerce local. L'ASBL est toutefois limitée par la difficulté de recruter des bénévoles, l'association comportant in fine une quinzaine de membres actifs, en ce compris les administrateurs.

Au 1er janvier 2024, l'ASBL comptait :

- 182 partenaires dans le réseau du « grand » Charleroi dont 95 acceptent la monnaie électronique en Carol'Or (les communes où circule le CR sont les suivantes : 5650 Clermont, 5651 Tarcienne, 6000 Charleroi, 6001 Marcinelle, 6010 Couillet, 6030 Marchienne-au-Pont, 6031 Monceau-Sur-Sambre, 6032 Mont-sur-Marchienne, 6040 Jurnet, 6041 Gosselies, 6042 Lodelinsart, 6043 Ransart, 6444 Roux, 6060 Gilly, 6061 Montignies-sur-Sambre, 6010 Montigny-le-Tilleu, 6120 Nalinnes, 6120 Jamioulx, 6120 Ham-sur-Heure, 6142 Leernes, 6180 Courcelles, 6210 Châtelineau, 6211 Mellet, 6230 Pont-à-Celles, 6230 Rosseignies, 6230 Viesville, 6280 Gerpinnes, 6280 Acoz, 6530 Thuin, 6531 Biesmes-sous-Thuin, 6534 Gozée, 6536 Thuillies, 6540 Lobbes, 6540 Mont-Ste-Geneviève, 6542 Sart-la-Buissière, 6560 Erquelinnes, 6560 Hantes-Wihéries, 6560 Solre-sur-Sambre, 6567 Fontaine-Valmont, 6567 Merbes-le-Château) ;

- 10 comptoirs de change ;

- 178.507,65 Cr en circulation, dont 36.318,75 CR détenus par l'ASBL, soit 142.188,86 CR (billets et monnaie électronique).

L'ASBL a employé du personnel jusqu'en juin 2024 mais ne dispose plus des ressources pour continuer à

payer des salariés et le travail est actuellement uniquement fourni par des bénévoles.

La Ville de Charleroi a octroyé en 2023 et 2024 un subside annuel de 6.000 euros, qui couvre les frais de fonctionnement de l'ASBL et paie forfaitairement les cotisations annuelles de 25 euros des partenaires des 15 communes de Charleroi, en dehors des 15 communes de Charleroi, les partenaires paient eux-mêmes leur cotisation.

La Ville met également à disposition à titre gratuit de l'ASBL un petit local rue du Dauphin, 7 à Charleroi.

La Wallo-mobile

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Madame/Monsieur l'Echevin(e),

Comme chaque année à la période de Noël, la Wallo-mobile a sillonné les maisons de repos et les quartiers de Charleroi.

Sur une scène itinérante, cette troupe de joyeux chanteurs propose des chants de Noël en wallon. Ils font partie de la troupe d'El Bwèsse à Tèyâtre.

La Wallo-mobile aiguise nos quartiers et la Ville lors des moments importants. On la retrouvera sans doute encore à plusieurs reprises cette année.

Sur base de quelle procédure est sélectionnée la troupe réalisant ces animations ? Il y a-t-il d'autres troupes sollicitées ?

Les acteurs / chanteurs au sein de cette Wallo-mobile sont-ils rémunérés pour leurs prestations ?

Le cas échéant, par qui ?

Quel a été le coût de la Wallo-mobile pour la Ville de Charleroi en 2024 ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Réponse de FELON Maxime, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Nous vous remercions pour vos questions.

Ce projet de Wallo-Mobile est plus qu'un évènement, il est tout à fait singulier. Il est un outil devenu presqu'incontournable dans le développement d'une animation « à domicile » proposée par une équipe chaleureuse et engagée.

S'il a pris toute sa mesure durant la période Covid, il trouve encore aujourd'hui un grand intérêt puisque la Wallo-Mobile apporte de l'animation, de la vie et de la joie partout où elle se rend.

Depuis le début, le projet est coordonné par le Centre culturel l'Eden qui en assure l'ensemble des aspects techniques également. Cet engagement en tant qu'animateur urbain s'inscrit aussi dans le développement d'un accès à la culture en rue que nous développons avec le soutien de l'Echevinat de la Culture, ma collègue Julie PATTE.

Il est important de rappeler que l'asbl El bwesse à teyâtre est indépendante et ses choix artistiques lui incombent. Cette dernière collabore depuis de nombreuses années, avec l'Eden, notamment pour toute la conception du spectacle du dimanche lors des Fêtes de Wallonie. Dans le cadre du Carnaval, elle participe également à la récolte des idées noires. Elle était, d'ailleurs, à l'ouverture de la Fabrique de l'Eden.

En 2024, cette structure a reçu de la Ville un subside de fonctionnement de 3500 € pour l'ensemble de ses initiatives qui couvrent, également, des animations qui égaye de manière artistique les places mais aussi les maisons de repos de Charleroi.

Nous espérons avoir répondu à vos questions.

Abribus déplacé sans concertation - Pharmacie Horemans - Montignies-sur-Sambre

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Madame l'Echevine,

Quelle ne fut pas la surprise de la responsable de Pharmacie Horemans située Rue du Résolu 3 à Montignies-sur-Sambre quand elle a vu des marquages sur le sol devant ses vitrines en vue d'y placer un abribus.

Cette situation pose grandement question :

- Aucune concertation avec la pharmacie et les habitants du quartier pour le déplacement de l'abribus (qui ne semblait gêner personne à son précédent emplacement).
- Quid de l'opportunité de placer un abribus devant les vitrines d'un professionnel de la santé indépendant ?

Ce n'est pas la première fois que je suis sollicité concernant des abribus mal placés.

Quel organe décide des endroits où sont placés les abribus ? Est-ce que les commerçants et/ou les citoyens du quartier sont consultés avant ?

Des recours sont-ils possibles ? Si oui, lesquels ?

Dans votre projet de ville vous souhaitez renforcer l'implication et le pouvoir décisionnel des citoyens dans les projets locaux notamment via l'adaptation et l'utilisation du portail numérique de participation. On n'en voit rien venir !

Une pétition en ligne est en cours intitulée « Votre santé masquée par un abribus ? » ; je vous invite à la signer.

https://www.change.org/p/votre-santé-masquée-par-un-abribus?utm_source=share_petition&utm_medium=qr_code&utm_campaign=starter_dashboard&recruited_by_id=93753230-db2c-11ef-8578-859aae4875d5&recruiter=1363839816

Je vous remercie pour votre réponse.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Réponse de MONARD Alicia, Echevin.e

Messieurs les Conseillers, Madame la Conseillère,

Je me permets de vous répondre en une seule fois, étant donné la grande similitude entre vos questions (étonnamment, venant du même groupe politique).

La Ville gère les abribus via son marché de mobilier urbain publicitaire. Les dossiers sont pilotés par l'Aménagement du territoire, en collaboration avec la Mobilité et les TEC.

Le marché public ayant pour objet le placement de mobilier urbain publicitaire a été approuvé par le Conseil communal en séance du 30 août 2021 et attribué par le Collège en séance du 17 mai 2022. Le Cahier des Charges de ce marché reprend, en annexe, la liste des arrêts à équiper. Le choix de ces arrêts est opéré de manière objective, sur base de critères précis, notamment les statistiques des TEC. Le choix a été fait d'équiper les 250 premiers arrêts en termes de montées, sur les 457 arrêts que comporte le territoire de Charleroi.

Cette liste a ensuite été confrontée à des visites de terrain auxquelles étaient présentes la Ville, le SPW (pour les voiries régionales), le TEC et l'adjudicataire. Ces visites permettent de vérifier la faisabilité technique (espace disponible, passage libre suffisant, accessibilité, sécurité routière, contraintes liées aux impétrants,...), et de localiser les abris pour qu'ils soient les moins impactants pour les riverain.e.s et commerçant.e.s, tout en veillant à favoriser les usagers et usagères des transports en commun (ce qui est

l'objectif premier quand on équipe les arrêts de bus d'un abri). Certains nouveaux abris sont sujets à des remarques ou des plaintes, de la part des riverain.e.s ou des commerçant.e.s voisin.e.s, nous en avons connaissance et discutons déjà, avec les expert.e.s, de ce qu'il est envisageable de mettre en place. Monsieur Buyle, je poursuis donc mon objectif (cité expressément dans le Projet de Ville) d'être à l'écoute de chacun.e et de résoudre les soucis si c'est nécessaire et si c'est possible surtout.

Dans le cas qui nous occupe ici, une visite de terrain a eu lieu le 24 janvier en matinée, et des échanges ont eu lieu entre la Pharmacienne et les équipes présentes sur place. Des solutions avaient été envisagées, telles que le placement d'un abri complètement transparent qui ne gênait donc pas la visibilité des vitrines. Quelques heures plus tard, visiblement insatisfaite de cette solution, cette Pharmacienne m'a contactée par email (donc le vendredi 24 janvier en début d'après-midi). J'ai immédiatement staté le processus afin de pouvoir me faire ma propre analyse. Ce n'est donc, Madame Dehan, pas la presse qui m'a fait réagir mais bien le mail de cette Pharmacienne. Inquiète à l'idée que les choses évoluent durant le week-end, elle a décidé de faire une vidéo pour sensibiliser à sa problématique et rallier les gens qui la soutiendraient autour d'une pétition. Elle ne savait pas encore à ce moment que les choses seraient réglées dès le vendredi en fin de journée - le temps d'avoir toutes les réponses à mes questions. La vidéo a fait le buzz sur deux jours, la presse nous a contactés le lundi matin, quand tout était résolu. Contrairement à ce qu'a pu titrer Sudinfo, ce n'est donc ni la vidéo ni la presse qui m'ont fait réagir mais bien la détresse de cette pharmacienne dans son premier mail.

Concrètement, il avait, dans un premier temps, été envisagé de supprimer purement et simplement l'abribus, jugeant que, même s'il n'avait jamais gêné là, il était peu commun de placer un abri à un endroit différent de l'arrêt de bus. Ensuite, en examinant les chiffres des TEC, il a été constaté que l'arrêt concerné fait partie des arrêts de bus les plus fréquentés du réseau, il n'était donc pas envisageable de ne pas offrir un confort minimal aux centaines d'usager.e.s qui chaque semaine fréquentent cet arrêt. Nous avons donc finalement décidé de le réinstaller à son endroit initial. J'insiste sur le caractère exceptionnel de cet emplacement à plusieurs mètres de l'arrêt car c'est contraire aux bonnes pratiques en la matière, notamment pour des questions d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Dès le lundi 27, j'ai échangé avec elle par téléphone, je l'ai rassurée et informée des décisions prises, et fin de semaine, je me suis rendue sur place avec notre Bourgmestre.

Contrairement à ce que vous avez l'air de croire, les projets ne sont évidemment pas mis en place pour déranger les citoyen.ne.s et les commerçant.e.s. Je suis quotidiennement à l'écoute de chacun.e et m'efforce de régler chaque souci que je suis en capacité de régler.

Si l'un.e d'entre vous a connaissance de plaintes de riverain.e.s ou commerçant.e.s qui seraient dans la même situation, les équipes et moi-même sommes disponibles pour discuter avec eux et elles et identifier les meilleures solutions possibles. Je vous invite donc à leur communiquer mon adresse mail : alicia.monard@charleroi.be.

En ce qui concerne le portail numérique, Monsieur Buyle, les équipes y travaillent, comme elles travaillent sur le reste. Nous sommes, pour l'instant, en train de revoir tout le processus « humain » afin de l'optimiser un maximum. Le processus numérique viendra donc ensuite.

En espérant avoir répondu à vos questions,
Bien à vous

Bal des aînés et thé dansant

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Madame/Monsieur,

Sur les réseaux, nous pouvons voir certains membres du collèges dansés gaiement sur des airs bien connus comme « les sunlight des tropiques » ; « big bisous » ; « a la queue leuleu », et ce, lors d'évènement destiné aux aînés. Agenda ici: <https://ceme.be/evenements-seniors/>

Ces sorties diurnes organisées au CEME sont souvent un exutoire pour nos aînés qui y trouvent chaleur humaine, ambiance et convivialité.

Comment le Service des Aînés de la Ville de Charleroi établit-il son agenda ? Comment sont sélectionnés les prestataires (musique, traiteur, etc.).

A qui sont destinés ces soirées ? Comment les invités sont-ils prévenus ?

Est-ce que la participation aux frais demandé à nos séniors couvre-t-il l'ensemble des frais afférents à ce genre d'organisation ? Quel est le budget de la Ville alloué à ce genre d'évènements ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Réponse de VAN CAUWENBERGHE Philippe, Président du CPAS

Depuis 2022, l'organisation des dîners, thés dansants et spectacles a été transférée par la Ville à l'ASBL CEME. Dans ce cadre, une convention fixant les modalités d'organisations de ces manifestations festives pour les exercices 2022, 2023 et 2024 a été signée entre les 2 parties et reconduite jusque fin 2025.

Le Service des Aînés propose depuis de nombreuses années des activités riches et variées à destination du public senior. Les Thé-dansants, dîners et spectacles font partie intégrante de ces actions, avec pour objectifs principaux d'apporter du divertissement et des contacts entre les personnes. Au vu de l'intérêt que vous portez à ces activités, vous aurez bien entendu remarqué que ces animations rencontrent un très vif succès. La planification de ces rendez-vous s'établi sur base d'un agenda global qui prend en compte l'organisation de l'ensemble des activités sur une année complète, l'objectif étant de répartir au mieux l'ensemble afin de permettre à un maximum de personnes de participer et d'avoir des offres tout au long de la saison. En ce qui concerne les prestataires, L'ASBL CEME est notamment chargée de la programmation (choix des artistes), du marché pour la sonorisation, des frais relatifs à la location de matériel nécessaire au bon déroulement des activités ainsi que les marchés catering. Elle fixe les tarifs des abonnements et entrées.

La Ville via son Service des Aînés assure la vente des cartes et abonnements, le montage et le démontage des décors et salles, l'encadrement des seniors lors des spectacles, la promotion de chaque spectacle au travers du mensuel Charleroi senior ainsi que la tenue d'un espace de consommation lors des différents événements.

Pour ce qui est de la communication nous utilisons plusieurs canaux, à savoir, le journal Charleroi senior (diffusés à 6.500 exemplaires), le site internet du CEME, les contacts via notre plateforme « Allô seniors » qui informe les personnes isolées de l'organisation d'événements, via nos centres d'activités sans oublier le « bouche à oreille »

Sur le plan budgétaire et les montants alloués aux différentes animations, je vous renvoie aux informations complètes reprises dans la convention du 28 mars 2022 entre la ville et le CEME (disponible sur ladelib) dans le cadre des actions menées en faveur de nos aînés avec le déménagement de la Maison des Aînés et l'organisation d'activités en faveur de ce public, ainsi qu'au contrat de gestion du 25 avril 2022 (disponible sur ladelib) fixant les modalités de fonctionnement. Les montants permettent d'assurer le bon déroulement des activités et l'équilibre est bien entendu visé pour chacune d'entre elles afin d'assurer la pérennisation de l'ensemble.

« Le coin » - Rue de l'école de Marcinelle

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur l'Echevin,

J'ai été agréablement surpris de voir apparaître sur le territoire carolo des poteaux avec écrit « enquête en cours - dépôt fouillé ». Cela montre que vous souhaitez prendre la problématique de la propreté avec sérieux.

« Ce coin », situé à la Rue de l'école de Marcinelle près du numéro 15 est la source de dépôts clandestins depuis de nombreuses années. Certains voisins considérant véritablement cet endroit comme le parc à conteneurs du quartier. J'ai d'ailleurs offert à un voisin un objet dont je n'avais plus besoin ; quand je lui ai donné il m'a dit « je l'essayerai chez moi, si ça ne va pas, j'irai le mettre au coin »...

Pas de gêne, pas de honte...

Bref, afin d'écrire ces lignes je me suis dit que j'allais faire une photo dudit panneau afin d'illustrer ma question écrite. J'y vais un lundi. Au moment où je suis en position de prendre la photo du panneau, voilà un autre voisin qui sort sa poubelle (pour une fois mise dans un sac TIBI blanc) ; il voit que je suis en train de prendre une photo, il se recule. Je prends ma photo et je lui dis « Monsieur, c'est le mercredi soir qu'il faut sortir les sacs blancs » ; il me regarde, il ne dit rien. Je me répète « Monsieur, c'est le mercredi soir qu'il faut sortir les sacs blancs », il me nie. Il attend que je parte et dépose son sac au pied du poteau « enquête en cours ».

Même avec votre panneau, « le coin » continue à se remplir...

J'ai eu la décence de ne pas le prendre en photo... Mais, si je l'avais fait ? Qu'aurais-je pu faire avec celle-ci ?

Votre démarche est donc louable, mais je crains que l'on soit tellement « avancé » dans l'impunité qu'il faudra aller plus loin et sévir plus fort... Que comptez-vous mettre en place ?

En quoi consiste « l'enquête en cours » ? Est-ce que des témoignages du voisinage sont sollicités / possibles dans le cadre de celle-ci ? Comment sont sélectionnés les endroits problématiques ? Que pouvez-vous nous dire « du coin » ?

Je vois également sur vos publications sur les réseaux sociaux des montants d'amendes récoltées par communes. Comment ces montants sont-ils fixés ? Qu'est-il fait si les personnes sont insolubles ?

Pouvez-vous déjà nous fournir des chiffres par rapport à ces enquêtes depuis votre installation ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Bien à vous,

Benjamin Buyle



Réponse de GOFFART Eric, Echevin.e

Monsieur le Conseiller communal,

Votre témoignage sur l'état de propreté de la rue de l'École à Marcinelle illustre malheureusement une réalité que nous combattons activement. Certains endroits, comme celui que vous mentionnez, sont devenus des points noirs en matière de propreté publique. Ces comportements inciviques nuisent à la qualité de vie des habitants et à l'image de notre ville.

Permettez-moi de vous apporter des précisions sur les actions que nous menons pour lutter contre ces dépôts sauvages et sur les dispositifs mis en place pour responsabiliser les citoyens.

Les panneaux « Enquête en cours – Dépôt fouillé » que vous avez observés font partie d'une initiative menée par l'Intercommunale Tibi et nos services. Ils sont installés à des endroits stratégiques où des dépôts clandestins ont été identifiés. Leur objectif est double : informer la population que ces actes inciviques ne resteront pas impunis et dissuader les contrevenants de récidiver. Lorsque ces panneaux sont posés, une fouille des déchets est effectuée pour identifier des indices permettant de remonter à la source des dépôts. Dans le cas de la rue de l'École, une fouille a été réalisée en décembre 2023 et un rapport d'enquête (CRA) a été rédigé.

Nos agents constataateurs, qu'ils soient spécialisés dans les infractions environnementales ou dans les sanctions administratives communales (SAC), jouent un rôle central dans la lutte contre les incivilités. Ils interviennent soit de manière systématique dans des quartiers ciblés, soit sur base de doléances spécifiques, comme celle que vous avez signalée en février 2024. Malheureusement, les moyens humains et matériels limités ne nous permettent pas de mener des enquêtes de voisinage systématiques mais chaque signalement est pris au sérieux et fait l'objet d'un suivi.

Aussi, vous soulevez une question importante. Que faire si un citoyen prend une photo d'un contrevenant en flagrant délit ? Bien que ces photos ne puissent pas servir de preuve directe dans un procès-verbal (elles n'ont pas de force probante), elles peuvent fournir des indices précieux pour orienter les enquêtes. Nous encourageons donc les citoyens à signaler toute situation critique aux services compétents qui pourront intervenir rapidement.

En ce qui concerne les sanctions, elles sont déterminées par un fonctionnaire sanctionnateur indépendant qui fixe le montant des amendes en fonction de la gravité de l'infraction, de l'ampleur du dépôt et de la récidive. Les montants varient donc en fonction des cas. Pour les personnes insolubles, le service Finances est chargé de gérer les recouvrements en tenant compte de la situation individuelle de chaque contrevenant. Bien que je ne puisse pas encore vous fournir de chiffres détaillés pour cette année, je peux vous assurer que les enquêtes en cours et les opérations de fouille ont déjà permis d'identifier plusieurs contrevenants. Nous continuons à renforcer nos équipes, avec l'arrivée prochaine de nouveaux agents constataateurs et Gardiens de la Paix, ce qui nous permettra d'intensifier nos actions sur le terrain.

En parallèle des actions répressives, nous travaillons sur des campagnes de sensibilisation pour encourager les citoyens à adopter les bons gestes. La propreté publique est une responsabilité collective et nous devons tous contribuer à préserver notre cadre de vie.

La situation de la rue de l'École, comme celle d'autres points noirs de notre ville, est prise très au sérieux. Nous continuerons à agir avec fermeté pour lutter contre les dépôts clandestins et à travailler en étroite collaboration avec les citoyens, les services communaux et l'Intercommunale Tibi pour améliorer la propreté de nos quartiers.

Ecriture inclusive dans les communications de la Ville et l'école

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur le Bourgmestre, Madame l'Echevine,

Depuis mon arrivée au Conseil communal, j'ai pu constater que l'écriture inclusive était utilisée dans des documents officiels de la Ville.

Ce choix – fort à la mode – me semble inopportun dans la mesure où en Belgique, on estime qu'un adulte sur dix éprouve des difficultés à lire et à écrire.

Modifier l'écriture dans l'objectif de la rendre plus inclusive, sans tenir compte des règles grammaticales ou orthographiques, complique l'accès à l'information pour les citoyens les plus fragilisés, en particulier dans leurs contacts avec notre administration.

A Charleroi, le niveau d'instruction est considéré comme faible : 47,4% de la population âgée de plus de 25 ans ne dispose que du diplôme de l'enseignement secondaire inférieur comme diplôme le plus élevé.

La langue est avant tout un outil de communication, et sa fonction première est à ce titre de faciliter les échanges.

Il y a-t-il une consigne / une circulaire obligeant l'écriture inclusive pour l'ensemble des services et des communications de la Ville ?

Qu'en est-il au sein des écoles communales ? Est-ce que l'écriture inclusive est utilisée ? Est-ce qu'elle y est enseignée ?

Afin de faciliter l'accès à l'information pour les citoyens les plus fragilisés, ne serait-il pas plus opportun de supprimer l'écriture inclusive qui complexifie la langue française et handicape ainsi le public carolo ?

Que proposez-vous pour aider les citoyens carolos analphabètes qui doivent être en contact avec l'administration et remplir des formalités administratives ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Réponse de DERMINE Thomas, Bourgmestre; PATTE Julie, Echevin.e; AKTAS Ayse, Echevin.e

Monsieur le Conseiller communal,

L'utilisation de l'écriture inclusive dans les communications de la Ville s'inscrit dans une démarche plus large d'égalité et d'accessibilité. Depuis le 1er janvier 2022, la Ville applique les dispositions du décret adopté par la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de féminisation et de communication non discriminatoire, conformément à la note de service du 27 janvier 2022 « Égalité dans et par la communication ». Cette note encadre notamment :

1. La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres,
2. Le vocabulaire désignant des ensembles composés d'hommes et de femmes,
3. L'accessibilité des offres d'emploi et des opportunités de formation.

Depuis dès 2023, sous l'impulsion de la référente en matière de genre, des sessions de sensibilisation et de formation à l'écriture et au langage inclusifs pour l'ensemble du personnel communal ont été lancées. Ces sessions visent à garantir une communication plus représentative et respectueuse de toutes et tous. Elles sont d'ailleurs régulièrement renouvelées.

Concernant l'enseignement communal, il n'existe aucune obligation ou recommandation imposant l'usage de l'écriture inclusive dans les cours. La Fédération Wallonie-Bruxelles veille à intégrer une dimension inclusive sans complexifier la lecture des supports pédagogiques, comme en témoigne le choix d'utiliser des termes neutres dans certains référentiels.

Par ailleurs, la Ville est consciente des enjeux d'accessibilité de l'information pour les citoyens les plus fragilisés. C'est pourquoi :

1. Trois établissements d'enseignement de promotion sociale proposent des cours d'alphabétisation,
2. Cinq établissements offrent des formations en Français Langue Étrangère (FLE),
3. Nos services travaillent à la mise en place de documents en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) pour garantir une meilleure accessibilité aux démarches administratives.

Loin de constituer un obstacle, ces mesures visent à favoriser une communication plus inclusive et compréhensible pour l'ensemble des citoyens. Toute personne se sentant en difficulté avec un document est accueillie par ailleurs, par nos services, qui sont là pour leur apporter assistance.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Bien à vous,

Renouveler sa « carte de riverain » chaque année, quelle utilité ?

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Madame l'Echevine,

Comme vous le savez, la RCA ne manque pas de réclamer les redevances des automobilistes qui ont omis de s'acquitter du montant au parcmètre ou encore qui ont dépassé le moment de la fin de stationnement inscrite sur le ticket.

Les carolos qui souhaitent bénéficier « d'une carte riverain » doivent obligatoirement s'inscrire auprès de la RCA et renouveler cette démarche en présentiel ou en ligne chaque année. Si ceux-ci ne sont pas attentifs quant à la date de fin de cette « carte riverain », il n'est pas rare qu'ils se ramassent une contravention. Combien ont-ils été dans le cas en 2024 ?

La RCA dispose de nos informations vues que chaque citoyen « est traçable » en cas de redevance à payer et de scan de la « scan-car ».

Pourquoi doit-on renouveler cette démarche annuellement si ce n'est pour renflouer les caisses de la Ville au détriment des riverains ?

Afin de simplifier les démarches administratives des Carolos désireux de se garer dans leur zone de domicile et d'alléger le travail des employés de la RCA, ne serait-il pas opportun que ce renouvellement s'opère automatiquement chaque année ?

Un flux de données pourrait être envoyé à la RCA en cas de changement de domicile ou de toute nouvelle immatriculation de véhicule.

Merci pour votre retour.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Réponse de MONARD Alicia, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Les dispositions du Règlement Redevances ont été établies en respect du RGPD. La Régie Communale Autonome dispose d'un accès aux données personnelles uniquement dans le cadre de sa mission, à savoir l'imposition et le recouvrement de redevances de stationnement sur le territoire.

Les données à caractère personnel qui sont traitées par la RCA, conformément au RGPD et à la LPPPD, sont les suivantes :

- nom et prénom ;
- numéro de téléphone (facultatif) ;
- adresse électronique ;
- adresse postale ;
- numéro de plaque d'immatriculation du véhicule concerné.

En plus de ces informations, en ce qui concerne la Carte Riverain (type A), les informations suivantes sont traitées par la RCA :

- le certificat d'immatriculation du véhicule concerné ;
- la fiche signalétique ou le certificat de composition de ménage ;
- le certificat d'assurance ou le contrat de leasing lorsque le/la riverain.e n'est pas propriétaire du véhicule mais qu'il/elle en dispose de façon permanente.

A ce jour, il n'y a aucune autorisation de consultation de données personnelles ni de partage entre le Service Population de la Ville et la RCA. D'ailleurs, pour rappel, les informations concernant le changement d'immatriculation ou les nouvelles demandes d'immatriculation faites par un.e riverain.e ne sont plus

gérées par le Service Population depuis un certain temps.

Ainsi, la RCA ne dispose pas de l'information du domicile de la personne à tout moment, et ne pourrait donc pas renouveler d'initiative un abonnement sans cette information.

Par ailleurs, la RCA ne peut pas, non plus, enregistrer automatiquement l'immatriculation pour une Carte Riverain pour les raisons suivantes :

- Le véhicule n'est pas toujours au nom du/de la riverain.e mais il/elle peut en disposer de façon permanente, ce qui lui permet de demander un abonnement pour ce véhicule ;
- Quelques rues sont localisées dans 2 zones différentes (couleurs Turquoise et Blanche) ; le choix de la zone appartient alors au/à la riverain.e, en fonction de ses habitudes ou préférences et il n'est donc pas envisageable que la RCA enregistre la carte riverain sans l'avis de la personne concernée
- Le ou la riverain.e peut également ne pas encore être officiellement enregistré.e au Registre de Population et c'est donc toujours officiellement son ancienne adresse enregistrée à la DIV.

La procédure est donc bien plus complexe qu'elle n'y paraît. Quant au renouvellement, en tenant en compte des remarques précédentes, il est actuellement difficile d'imaginer une procédure aisée pour une manipulation automatique tant les situations sont diverses et variées.

Renouveler sa Carte Riverain chaque année est donc utile afin que la RCA puisse vérifier la légitimité de sa validité, en tenant compte du nombre important de changements de domicile de nos citoyen.ne.s (environ 25%) et du fait que quasiment aucune demande spontanée d'annulation de Carte Riverain n'est parvenue à la RCA en cas de déménagement hors de la zone payante, alors que ceux-ci se comptent par centaines chaque année.

Néanmoins, dans un but de faciliter les démarches des citoyen.ne.s, la RCA ne néglige pas ses efforts de communication avec, entre autres :

- des mails de rappel un mois avant la fin de l'abonnement en cours bien que ce ne soit pas une obligation ;
- des envois personnalisés d'invitations à venir régulariser sa situation pour les riverain.e.s détecté.e.s en défaut ;
- des annulations des redevances en cas de réaction rapide du/de la riverain.e
- des réductions à un prix forfaitaire (pour frais administratifs) lors de régularisations très tardives
- des démarches de demande ou renouvellement désormais toutes disponibles en ligne, y compris la demande de changement d'immatriculation.

De plus, et je terminerai par là, suite à mon interpellation, la RCA est actuellement en réflexion afin de simplifier davantage les démarches des citoyen.ne.s domicilié.e.s en Zones payantes ou à proximité, notamment en ce qui concerne les renouvellements de cartes, tout en maintenant un contrôle rigoureux pour éviter la multiplication d'abonnements sans droit, ce qui congestionnerait le centre-ville.

En espérant que ces informations aient pu vous être utiles.

« Voisins vigilants et solidaires » - une application bientôt accessible à Charleroi ?

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur le Bourgmestre,

Je suis sollicité par des voisins qui se plaignent de la criminalité grandissante dans notre quartier à Marcinelle-centre.

Des voitures qui empruntent des sens interdit ou des ruelles inaccessibles, vols, dépôts clandestins, bagarres de rue, sont des actes hélas qui sont devenus une banalité.

En France, il existe le dispositif « Voisins vigilants et solidaires » : <https://www.voisinsvigilants.org/>

Cette application vise à contribuer à l'amélioration de la sécurité des habitants, permet aux communes de lutter contre les cambriolages, les atteintes à l'environnement, les incivilités, etc.

Il s'agit d'une communauté d'utilisateurs soudée et bienveillante.

Est-ce que ce genre d'application existe pour notre territoire carolo ? Dans le cas contraire, comptez-vous en développer une ?

Que pouvez-vous proposer à nos citoyens qui souhaitent entrer dans ce genre de communauté bienveillante ? Quelles sont vos alternatives ?

Je remercie pour votre réponse.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Réponse de DERMINE Thomas, Bourgmestre

Monsieur le Conseiller,

Même s'il dispose de ses spécificités, le dispositif « Voisins vigilants et solidaires » semble proche des Partenariats Locaux de Prévention (PLP), un dispositif existant en Belgique sous la supervision du SPF Intérieur.

Le PLP est une collaboration structurée entre les citoyens, la police et les autorités administratives visant à échanger des informations et promouvoir la sécurité dans un quartier déterminé. Son objectif est d'accroître le sentiment de sécurité, renforcer la cohésion sociale et faciliter la communication avec la police, notamment via la diffusion de conseils de prévention. Il ne s'agit ni d'un service d'intervention rapide ni d'un groupe de surveillance actif, mais bien d'un relais permettant aux citoyens de signaler des problématiques de quartier et de sensibiliser leurs voisins à certains comportements préventifs.

Un PLP doit être officiellement reconnu par un accord entre un coordinateur, le bourgmestre et le chef de corps de la police locale. Il fonctionne sur la base d'une charte approuvée par le SPF Intérieur et doit respecter un cadre précis, garantissant une communication bilatérale et efficace entre les citoyens et la police.

À ce jour, aucun PLP n'est actif à Charleroi. Deux initiatives avaient été amorcées à Charleroi en 2019, mais n'ont pas abouti. Toutefois, dans le cadre des réflexions sur la stratégie locale de sécurité, le développement de la participation citoyenne a été identifié comme un levier pouvant contribuer à améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des habitants.

Il existe une réelle volonté de réfléchir à des projets pilotes en la matière, afin d'évaluer les conditions d'adhésion, de structuration et de mise en œuvre de tels dispositifs à l'échelle locale. Cette approche pourrait être testée dans certains quartiers en collaboration avec les services de police et les habitants intéressés.

J'espère avoir pu apporter des éléments de réponse à vos interrogations.